L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 72, RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN, 5 AVRIL.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Bte. Anne, en face du Fort Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de frets, en prevenant le Compagnie de la Nelle-Orléans, de la malle des Etats-Unis et de la Nouvelle-Orléans, dans une parelle manière, que de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les malles des chemins, pour les débarcadères de Tèche, et à bord de la Nlle-Iberie ou St-Martinville, sera reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, à la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les steamers de Raceland, Lafourche et Terrebonne, sur tous de bateaux à vapeur pour toutes les routes.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

6 mar—6m G. W. E. BAYLEY Superintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux bureau de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 57.

JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le frêt. Surintendant général.
1gm—3m

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57.....Carondelet.....57

ETNA, DE HARTFORD.

Actif.....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif.....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Saltiess Story)

WM. WHANN.....Président.
LOUIS SCHNEIDER.....Vice-Président.
E. N. GANUCHEAU.....Secrétaire

Directeurs

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAFFITE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLACDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. FORCE,
	J. P. H. CUCULLU.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'Incendie, aux taux du tarif, de Bureau des Assureurs de cette ville. 19 nov—1a

---

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867.....$388,915 86

Primes d'incendie.....	$252,438 04
Primes de mer.....	26,218 61
Primes de rivières.....	30,979 70—$309,915 35
Moins les risques non acquis.....	$ 47,946 03
Primes remboursées.....	3,945 76—51,891 79
Montant net des primes.....	$358,427 26
Formé par Primes de.....	$102,194 84
Portés sur les risques de.....	106,411 32
Portés sur les rivières.....	19,647 38
	$228,253 48
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent.....	39,019 74
Primes, les fonds, les actions de vous intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le capital, l'intérêt en moins, etc., etc.,	91,381 81—268,116 94
Bénéfice net.....	$ 90,310 65
Montant net des primes le 30 nov. 1866.....	$388,427 26
Moins le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent.....	179,998 90
Montant participant au bénéfice.....	$148,781 06
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Espèces.....	$ 26,102 37
Primes au vote de perception.....	115,267 06
Dues en bons de banques.....	71,971 56
Prêts sur garantie.....	36,427 76
Prêts sur hypothèque.....	2,267 49
Prêts en bons de chemins de fer.....	5,380 00
Fonds en dépôt de compagnies d'assurances.	52,052 66
En caisse.....	24,000 00
	$336,776 32

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

E CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 25 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende mardi le premier du février prochain, sur pour ceut d'intérêt sur les certificats de participation en encore payés, et un autre dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera aussi fait un second dividende de 10 cents prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jos. C. Richs,
H. T Lonsdale,	J. H Stauffer,
E. Bisco,	J. B. Bres,
J. C Burell,	Thos. Sloo,
Thos A. James,	25 nov—1an

Henri Pinsan vs Auguste Mannesier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No. 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans pour le Parish d'Orléans, je procéderai le MARDI, vingt-et-un d'avril, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété désignée comme suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans Pilat borné par les rues du Canal, Philippe, de la Compagnie et Bassrues du Canal, Philippe, de la Compagnie et Basrue, désignés par les numéros Trente et Quatorze.

Le No Trente mesure vingt-six pieds, deux pouces de quatre lignes de face à la rue Philippe, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur et face sur une ruelle, désignée de la rue Philippe à la rue Bassrue, qui aile-vingt pieds de profondeur sur la ligne ruelle d'un côté et vingt-six pieds de profondeur de l'autre côté, mesure anglaise.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt-six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—29, 7 15 21 avril

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun
NELLE-ORLEANS, 25 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nelle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie.....	$166,671 53
Sur les risques de mer.....	65,307 94
Sur les risques de rivières.....	85 402 24
	$317,804 71
Plus, les risques non expirés pour 1868.....	86,885 00
	$384,689 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,418 00
Primes remboursées pour 1867	2,566 04
	$ 62,914 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.....	$321,675 67

Pertes payées dans la même période,

Sur les risques d'incendie.....	$32,051 12
Sur les risques de mer.....	39,641 76
Sur les risques de rivières.....	33,022 94
	$106,715 82
Plus, réassurances.....	$ 5 75
Escompte de primes.....	60 46 67
	60,974 63
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins.....	71,810 31
Reserve pour paiement d'intérêt sur scrips des années précédentes pour les balances.....	55,213 10
	$284,513 85
Bénéfice net.....	$ 37,161 82

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, evalues à $90 ea..... $167,200 00

Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 ea..... 86,800 00

Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest evalués à 70 c..... 71,400 00

Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, evalués à 70 c ea..... 17,500 00

Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, evalués à 50 c ea..... 2,000 00

Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mississipi, evalués à 50 c..... 3,000 00

Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S et Texas evalués à 50 c.. 4,500 00

Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz etc..... 161,455 00

Prêts sur garantie..... 25,000 00

Prêts sur hypothèque..... 53 000 00

Effets à recevoir..... 11,486 35

Primes dues et au vote de la perception..... 47,182 00

Scrips d'autres Compagnies d'assurances.... 12,460 00

Monnaie n'ayant pas cours..... 4,000 00

Coupons de la ville, dûs et non recouvrés.... 15,800 00

En caisse..... 24,974 41

$767,768 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 17 décembre 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur la deuxième part des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera aussi fait un second dividende de 10 cents prochain.

THOMAS SLOO, Président,
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G Gaines,	E. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Richs,
H. T Lonsdale,	J. H Stauffer,
E. Bisco,	J. B. Bres,
J. C Burell,	Thos. Sloo,
Thos A. James,	25 nov—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie.....	$255,216 48
Sur les risques de mer.....	230,338 05
Sur les risques de rivières.....	227,231 32
Total des primes.....	$1,453,479 86
En moins.—Primes sur risques accordés le 31 mai 1867.....	$224,182
Primes remboursées.....	25,855 20 230,137 20
Montant net des primes le 31 mai 1867	$1,183,342 67
Portes sur risques d'incendie.....	$511,223 93
Sur les risques de mer.....	190,719 48
Sur les risques de rivières.....	278,627 50
	$980,570 91
Taxes.....	43,550 97
Réassurances, Déperissements, Profits, pertes, moins intérêts.....	80,302 44 $993,988 9
Bénéfice net.....	$256,818 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Prêts sur garantie.....	$130,617 27
Prêts sur hypothèques.....	101,380 18
Billets garantis par cautionnements.....	100,007 40
Valeurs.....	74,529 00
Actions de banques et de chemin de fer	143,755
Primes au vote de perception.....	50,529 88
Dues en bons.....	36,630
Effets à recevoir.....	113,301 72
Scrips de Compagnies d'Assurances.....	12,715
Actions de Dry Dock Valletti.....	15,000
Actions de la "Perseverance Steam".....	5,000
Actions du "Marine Ark".....	2,000
Actions de Mississippi Ex-banque.....	1,000
Actions de "Lightering Wrecking Co"	1,000
Dues à l'Etat.....	1,500
Total.....	$1,606,416 43
En mains	
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer au juillet prochain.....	$95,384 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1858, payable en juillet.....	50,548 60
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867.....	224,182 $370,994 7

Actif net..... $1,235,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

FAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 5 février 1868.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 4 février 1867, à la dite résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes net pour l'année expirée des certificats de participation, et un Second pour Cent sur le CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêt sur tous les scrips dans la Compagnie.

Directeurs.

John Femberton,	M. Fehr,
Chs. Segory,	H. Fehr,
Pierre Foix,	F. Maspero,
S. G. Reif,	L. T. Gendron,
J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
B. Drossenet	Intin—8

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS BOURKE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 16,465—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par la Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-et-un d'avril, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété désignée comme suit:

Quatre terrains situés dans la ville d'Algers, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par Nos. Quatre-vingt-seize Quinze et Seize de Plan No trente-trois (33) lequel est borné par les rues de la Levée, de Bienville et Carondelet, et formé suivant plan dressé par W. Thompson, C. E. en Janvier 1846, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, dans l'étude duquel on peut voir ledit plan.

Les dits terrains mesurent chacun trente deux pieds trois pouces de face à la rue Levée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Le dit terrain appartient à ladite succession en vertu d'une résolution que ledit Davis Woolf en a faite d'Edgar Liberman, suivant acte au rapport de Edward Barry, notaire public en cette ville, en date du 10 de juin 1867.

Les dites bâtisses et améliorations sur lesdits terrains consistent en deux magasins en briques à trois étages; le No 172 (est toute la) haut, exprimé, sur deux pieds de fondation, trois pieds huit pouces et un tiers de pouce, pour le rez-de-chaussée, et le No 172 1/2 (est inconnu), sur la rue Poydras.

☞ Conditions.—L'acquéreur paiera en comptant, un montant suffisant pour satisfaire un billet à ordre de la somme de $5,666 66 2/3 cts, en date du 1 décembre 1866, et payable un an de date, avec intérêt; un autre billet à ordre de la même somme de $5,666 66 2/3 cts, en date du 2 août 1866 et payable respectivement à deux et trois ans de date, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an, de tout le susdit billet restant dû, et les frais. Lesdits trois billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur ladite propriété. Le dit acquéreur assumera ladite hypothèque et en paiera les arrérages et intérêts, et paiera le balance du prix de l'adjudication, l'acquéreur fournira son billet par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, payable à demande, et à la satisfaction du vendeur, pour la dite balance, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date, jusqu'à ce qu'il soit payé, et muni par un notaire public en cette ville, dans l'étude duquel on peut voir ledit billet, et ledit acquéreur assumera ledit billet et paiera les arrérages et intérêts d'icelui